## MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE

Préfecture de la région

ARRETE PREFECTORAL

FIECTORIAL
en date du 11 MAI 1994
enregistré le 11 MAI 1994
sous le numéro 94.744

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
DU CENTRE

1 1 MAI 1994

## ARRETE

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la maison à pans de bois située à l'angle de la place de la liberté et de la rue des Juifs à SAINT-GONDON (Loiret).

> Le Préfet de la région Centre, Préfet du Loiret, Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifiée et complétée par les lois des 23 Juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84-1006 du 15 novembre 1984, relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Centre entendue en sa séance du 6 juillet 1993 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

.../...

CONSIDERANT que la conservation de la maison à pans de bois située à l'angle de la place de la Liberté et de la rue des Juifs à SAINT-GONDON (Loiret) présente un intérêt historique et artistique suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son exceptionnel état de conservation ;

## **ARRETE**

Article 1er. - La maison à pans de bois située à l'angle de la place de la Liberté et de la rue des Juifs à SAINT-GONDON (Loiret) est inscrite en totalité sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Elle figure au cadastre section AE parcelle 560 pour une contenance de 2a 57ca et appartient à la commune de SAINT-GONDON (Loiret) par acte passé le 13 novembre 1991 devant Maître AUBERGER notaire à COULLONS (Loiret) et publié au bureau des hypothèques de GIEN (Loiret) le 9 décembre 1991, volume 1991P n°2500 et division cadastrale reçe le 6 février 1993 par Maître FONGARNAUD, notaire à GIEN et publié au bureau des hypothèques de GIEN le 25 février 1993, volume 1993P n° 394.

Article 2. - Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre chargé de la culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3. - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le

1 1 MAI 1994

Pour le Préfet de région et par délégation, L'Ingénieur en chef de l'Armement

decrétaire général pour les affaires

Bernard SIMEON